

Décision n° 6575 du 3 mai 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la garde républicaine – branche « infanterie »

NOR : INTJ2211654S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 16463 du 1^{er} décembre (NOR : INTJ2130596S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} juin 2022 :

Robin	Emmanuel	NIGEND : 147 643
Bourgogne	Jean-Yves	NIGEND : 145 514

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2022 :

Bressand	Stéphane	NIGEND : 217 645
Lelievre	Denis	NIGEND : 215 798

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2022 :

Ourdouille	Nicolas	NIGEND : 193 079
Jouin	Patrice	NIGEND : 139 614

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2022 :

Pignol	Jean-Christophe	NIGEND : 401 641
Taillandier	Laurent	NIGEND : 163 924
Haurillon	François	NIGEND : 154 389
Pouget	Bernard	NIGEND : 163 549
Normant	Yves	NIGEND : 157 458
Jonneaux	Emmanuel	NIGEND : 155 965

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 mai 2022.

Le général de division,
commandant la garde républicaine,
E. Bio Farina